GEOBRUGG
BRUGG
Safety is our nature

FICHE TECHNIQUE

Approbation Technique Européenne (ETA)
ÉCRAN PARE-PIERRES RXE-5000

CE

DÉTAILS DE CERTIFICATION			
No. dessin technique / No. dessin assemblage câbles	GS-1125 / GS-1126	Hauteur résiduelle MEL / en % de l'hauteur testée	3.59 m / 61%
Energie totale absorbée jusqu'à l'arrêt total du bloc	6280 kJ	Hauteur résiduelle SEL 33% / en % de l'hauteur testée	4.34 m / 75%
Energie cinétique du bloc	5079 kJ	Elongation MEL (selon l'ETAG 027)	8.15 m
Classe énergétique cf. EAD-340059-00-0106	8	Distance de freinage MEL (OFEV)	7.90 m
Classe énergétique cf. OFEV	9	Distance de freinage SEL 50% (OFEV)	6.10 m
Certificat de directives suisse (OFEV)	FOEN S 14-3	Hauteur résiduelle (catégorie)	Cat. A (> 50%)
Approbation Technique Européenne (ETA)	ETA 17/0948		
Certificat de constance de performance	1301 - CPR - 1383	**SYSTÈME SPÉCIFICATION**	
Disposition des essais de certification	Chute verticale	Type de treillis/ filet	ROCCO® 16/3/350
Poids de l'objet test	16000 kg	LATÉRAL Force d'ancrage charactéristique	290 kN
Hauteur d'essai	6.0 m	HAUBANS AMONT / CÂBLES DE RETENUE Force d'ancrage charactéristique	290 kN
Hauteur certifiée cf. ETA	6.0 - 7.0 m	Hauteurs disponibles	5.0 / 6.0 / 7.0 / 8.0 / 9.0 m
Hauteur certifiée cf. OFEV	6.0 - 9.0 m	Espacement entre poteaux min/max	8 - 12 m

RXE-5000

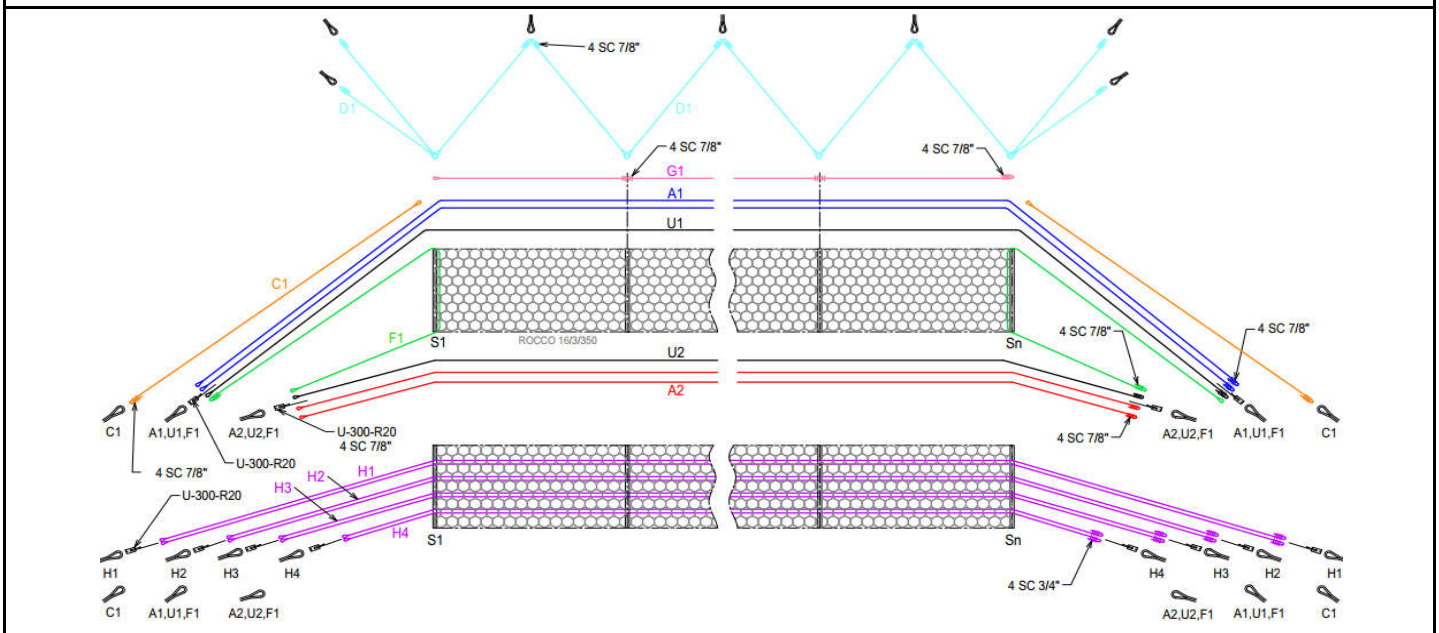

Détails vor la notice d'installation

Les chutes de pierre, les glissements de terrain, les coulées de boue ou les avalanches sont des phénomènes naturels et en conséquence incalculables. Les multiples déclencheurs de tels événements rendent une démarche scientifique impossible pour garantir la sécurité des personnes et des biens. L'inspection et l'entretien de tels systèmes sont impératifs pour assurer la sécurité voulue. Celle-ci peut notamment être réduite par des événements qui dépassent les calculs d'ingénieur et les capacités d'assimilation du système, ou bien l'utilisation de pièces non-originales ou par la corrosion (due à de la pollution, d'autres facteurs humains ou toute autre influence externe).